

Programme de soutien à la rédaction scientifique en langue étrangère

Objectifs

Ce programme s'adresse aux chercheurs qui projettent de soumettre un article ou une réponse à un appel à projet en langue étrangère et qui éprouvent le besoin d'un accompagnement linguistique pour la rédaction de leur document de soumission. Cet accompagnement sera réalisé par un intervenant spécialiste de la langue cible qui corrigera le document avec l'un de ses auteurs.

Le programme doit permettre d'augmenter significativement les chances de succès du projet, ou d'acceptation de l'article. De plus, cet accompagnement doit conduire les chercheurs à améliorer leur maîtrise de la langue ciblée.

Critères d'éligibilité

Pour être recevables, les demandes doivent :

- ✓ être présentées par un chercheur statutaire d'Avignon Université, rattaché principalement à un laboratoire de l'établissement ;
- ✓ viser le montage d'un projet ou une publication dans une revue référencée, d'audience internationale et reconnue comme majeure dans son domaine de recherche ;
- ✓ concerner la correction d'un document de soumission abouti, de qualité rédactionnelle convenable. Cette correction sera réalisée conjointement par l'intervenant et l'auteur principal du document.

Moyens attribués

Les moyens attribués dépendront des modalités de l'accompagnement : soit un intervenant interne à Avignon Université rémunéré en heures complémentaires, identifié par la Direction d'Appui à la Recherche et à l'Innovation, soit un prestataire extérieur sur devis. La contractualisation et la rémunération seront gérées par la Direction d'Appui à la Recherche et à l'Innovation.

Modalités de soumission

Les dossiers de candidature seront composés de :

- ✓ un mini-CV du porteur de projet ;
- ✓ une description du projet (d'une page au plus) accompagnée d'un argumentaire précisant la façon dont le projet répond aux objectifs du programme et à ses critères d'évaluation ;
- ✓ un avis du directeur de laboratoire ;
- ✓ un devis si le porteur a déjà identifié un prestataire

Critères d'évaluation

Les demandes seront traitées au fil de l'eau par la commission recherche (CR) du conseil académique d'Avignon Université.

Le projet, qu'il s'agisse d'un projet de recherche ou d'un projet de publication, sera évalué selon les critères suivants :

- ✓ la contribution potentielle du projet à l'internationalisation de la recherche d'Avignon Université, en particulier en termes de rayonnement international et de développement de réseaux internationaux ;
- ✓ la contribution du projet aux priorités de la politique scientifique de l'établissement ;
- ✓ la qualité scientifique du projet ;
- ✓ l'historique des attributions dont le candidat aurait bénéficié les années passées.

Examen des demandes et calendrier

Les demandes seront traitées par la Commission Recherche du conseil académique au fil de l'eau, lors de ses réunions mensuelles.

Le dépôt d'une demande de soutien est un engagement à soumettre le projet ou l'article en cas de financement, et à rendre compte des résultats à la CR.